

Énoncé de principes du Réseau Eaux aguets

L'eau est d'une importance incommensurable pour l'environnement, l'économie, la santé publique et l'identité du Canada. Les rivières, les lacs et l'eau souterraine du Canada ont façonné notre histoire, alimenté notre développement industriel, et font partie intégrante de nos vies, de la nature et des écosystèmes.

Néanmoins, la population du Canada ne peut plus tenir l'eau pour acquise. En plus des nombreux facteurs qui menacent la qualité de l'eau et la santé des écosystèmes aquatiques au Canada, nous risquons de perdre le contrôle public des ressources en eau et de la gestion de l'eau.

De plus en plus, l'eau est considérée comme une marchandise qui peut être achetée et vendue sur le marché. Les sociétés privées sont bien implantées dans la gestion des services publics d'approvisionnement en eau comme l'eau potable et le traitement des eaux usées. Il y a également plusieurs propositions actives pour exporter l'eau du Canada par le biais d'expéditions en vrac ou en détournant les rivières. De plus, le Canada est un exportateur net d'eau embouteillée, asséchant nos réservoirs souterrains et vendant l'eau provenant de glaciers anciens dans le monde entier au profit de quelques multinationales.

À la lumière de ces menaces, nous reconnaissons les principes suivants :

- Une quantité suffisante d'eau propre pour les besoins de subsistance quotidiens des gens est un droit de la personne fondamentale.
- Ce droit est mieux assuré en gardant l'eau et les services d'épuration des eaux usées dans le secteur public, en réglementant la protection de l'approvisionnement en eau, et en favorisant l'utilisation efficace de l'eau.
- Il est incorrect – d'un point de vue environnemental, économique et moral – d'entreprendre la commercialisation de l'eau à grande échelle. L'eau ne doit pas être considérée comme une marchandise d'échange sur le marché international. Une quantité suffisante d'eau propre pour les personnes vivant dans les régions aréiques peut être assurée uniquement par la promotion de la conservation et de la protection de ressources en eau locales. Importer de l'eau n'est pas une stratégie durable d'un point de vue économique ou environnemental pour traiter de la rareté de l'eau.
- L'eau est l'élément vital de l'environnement et une ressource essentielle pour les humains. Chaque génération doit voir à ce que l'abondance et la qualité de l'eau ne soient pas diminuées en raison de ses activités. On doit consentir de plus grands efforts pour rétablir la santé des écosystèmes aquatiques qui ont déjà été dégradés et pour protéger les autres contre tout préjudice.
- L'eau est un bien public. Toute la population canadienne a le droit et la responsabilité de participer aux décisions majeures qui affectent l'eau au Canada.